Saint-Brice magazine
N° 28 - mai 2004

Budget 2004 : de l'oxygène dans les finances

Dossier spécial pages 8 et 9

Sommaire

> Zoom
- Le Plan Local d'Urbanisme pages 6 et 7

> Dossiers
- L'école Jules Ferry page 10
- Les classes de découverte page 11

Le CCAS page 12

> Vie Pratique
- Caisse d'Allocations Familiales page 14

Le budget 2004 a été voté lors du conseil municipal le 25 mars.

Budget 2004 : le désendettement se poursuit

Le budget 2004 est voté. Les chiffres ne sont pas toujours très faciles à lire et à interpréter, mais ils en disent plus long que les discours : le plan de redressement de nos finances donne de bons résultats. Un signal important : Saint-Brice se désendette et vient de passer sous la moyenne des villes de 10 à 20000 habitants. Espérons que cette réalité incontestable et vérifiable nous épargnera maintenant de passer pour une ville financièrement sinistrée, croulant sous les dettes.

Certes, un effort vous a été demandé il y a deux ans, mais il se transforme en investissements durables et nouveaux services, comme vous pourrez le lire dans l'article consacré à ce budget. Cela nous permet par exemple d'améliorer nos prestations, comme dans le secteur de l'enfance, où un effort a été fait pour développer les classes de découverte, celui de la voirie, où de nombreux projets vont démarrer, et celui de la culture, où plus de moyens financiers ont été accordés.

Depuis trois ans, nous administrons cette ville avec une ligne de conduite résolue. **Pas de clinquant, mais du sérieux, tout simplement. Pas de « bla-bla » mais des actes**, comme notre rénovation du centre-ville et l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, **décidés dans la concertation**. Pas de démocratie de salon, mais une présence sur le terrain pour régler les petits et grands problèmes qui vous contrarient quotidiennement. Pas de social de façade répandu sur la place publique, mais une attention personnalisée portée à nos familles en difficultés. Le nombre de gens que la Ville aide ne sera jamais livré comme le bilan de notre action. Ce n'est pas notre façon de voir les choses.

Avec toute l'équipe Municipale, je suis heureux de voir que notre travail commence à porter ses fruits dans beaucoup de domaines et dans le respect des attentes de tous les Saint-Briciens, ce dont vous êtes juges.

Amitiés à toutes et à tous.

Votre Maire,
Alain Lorand

Ça s'est passé

> Rencontre de jazz au Théâtre Silvia Monfort, samedi 20 mars

> Le stage « La Voie des Arts Martiaux » le 28 mars

A l'occasion de cette journée, Saint-Brice a accueilli une cinquantaine de personnes autour des disciplines occidentales et orientales telles que le Do-in & Shiatsu (massages japonais) avec Christine Breton, le Taï Chi Chuan avec Maître Wang Yang, l'Aïkido avec Nguyen Thanh Thiên et l'Escrime artistique et de spectacle avec Maître Michel Olivier, champion de France et champion du Monde. Tout au long de cette journée de découverte, le plaisir et le goût du partage ont été le fil conducteur.

© Bruno de Hogues

La diversité de ces arts a révélé une unité d'enthousiasme parmi les pratiquants venus de Paris et de la région. Gabriel, 13 ans : « On dirait Matrix en temps réel ! » En effet, à une époque où les repères disparaissent, il est nécessaire de rappeler que la rigueur et l'excellence peuvent être à la fois proches et passionnées.

> Concert des professeurs du Conservatoire au Théâtre Silvia Monfort, samedi 3 avril

Exposition Oudabougetoutletemps dans le hall du Centre Culturel et Sportif Lionel Terray, mercredi 24 mars.

> Exposition de peintures de Monsieur Pecnard

Du 28 avril au 16 mai

Hall du Centre Culturel et Sportif Lionel Terray, 12 rue Pasteur à Saint-Brice.

> Commémoration

Samedi 8 mai

Cérémonie de la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, avec le Conseil Municipal, les Associations d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et la population.
10h15 : messe à l'Église.
11h : départ en cortège au Monument aux Morts, Parc de la Mairie.
11h15 : Monument aux Morts, Parc de la Mairie : dépôt d'une gerbe, allocution de Monsieur le Maire et minute de silence.

> Concert à l'Église de Saint-Brice

Dimanche 9 mai à 17h

Au programme :
- Le «Stabat Mater» de Scarlatti, par le chœur d'enfants des Classes à Horaires Aménagés de Musique (C.H.A.M) d'Aulnay-sous-Bois.
- «La Passion selon Saint-Jean» de Schütz, par l'ensemble Vocal Roy de Chœur.

Ensemble instrumental : violons, clavecin, violoncelle. Sous la direction d'Evelyne Schwab. Avec le soutien de la Municipalité de Saint-Brice.
Tarifs : 8 euros. Gratuit pour les moins de 20 ans. Renseignements et réservations au 01 39 94 94 72 ou 01 39 90 41 21.

> Concert de Chorales Jazz

Mardi 11 mai à 19h

Chorales Jazz avec les enfants de l'école Alphonse Daudet et les chorales enfants du Conservatoire accompagnés par l'Orchestre Jazz du Conservatoire au Théâtre Silvia Monfort.
Entrée libre. Renseignements et réservations au 01 39 33 01 85.

> Opération O.D.E.R.

Du 16 au 23 mai 2004

40ème opération débarras « O.D.E.R. », au profit des personnes défavorisées. Comme chaque année, l'O.D.E.R. organise un gigantesque marché aux puces, grâce aux objets ramassés le dimanche 16 mai. Pour le ramassage à domicile de vos objets, prendre contact au 01 39 64 39 87 ou 01 39 64 52 46. Il n'y aura pas de carte-réponse disponible dans les boulangeries cette année.
La vente aura lieu le jeudi 20 mai de 9h à 18h, ainsi que les samedi 22 et dimanche 23 de 10h à 12h et de 14h30 à 18h, au Parc Sainte Marie, 12 bis avenue Victor Hugo à Montmorency.
Entrée libre. Renseignements au 01 39 64 39 87 ou 01 39 64 52 46.

> Journées Nationales de la Croix Rouge

Samedi 15 et dimanche 16 mai

Voilà 140 ans que la Croix Rouge mène des actions pour combattre les détresses visibles et invisibles, en France et hors de nos frontières, pour se porter auprès des indigents et des démunis, des victimes d'accidents et des meurtris de la vie.
Mais pour continuer à servir en toutes situations, la Croix-Rouge a besoin de vous. C'est pourquoi les 15 et 16 mai, elle descendra dans la rue, à l'occasion de sa quête annuelle.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

> 7ème édition du Saint-Brice Ekiden, organisé par l'association Saint-Brice Athlétisme

Dimanche 16 mai à 9h et 9h30

L'Ekiden est un relais qui se déroulera dans les rues de Saint-Brice, par équipe de 6 coureurs, qui se partagent la distance du marathon (42,195km) ou par équipe de 4 sur la distance du semi-marathon. Ces épreuves sont ouvertes à tous les Saint-Briciens et aux associations de Saint-Brice qui seront largement récompensées. La manifestation débutera à 9h pour le marathon et à 9h30 pour les 22 km. Départ et arrivée à l'Espace Vert Georges Brassens.
Renseignements : André Luder au 06 62 13 24 44.

> Rallye lecture

Samedi 22 mai de 8h30 à 11h30

Organisé par l'école élémentaire Saint-Exupéry et les écoles maternelles Alphonse Daudet et Charles Perrault, au groupe scolaire de la Plante aux Flamands.
360 enfants, de la moyenne section au CM2, se pencheront sur des épreuves intellectuelles basées sur une bibliographie adaptée à chaque niveau. Un goûter sera offert à tous et des récompenses attribuées aux équipes gagnantes.
Entrée libre.

> Exposition « Briques, tuiles et poteries en Val d'Oise »

Du 22 mai au 13 juin 2004

Grâce à l'exposition réalisée par Daniel Baduel (auteur de « Briqueteries et tuileries disparues du Val d'Oise ») et le syndicat d'initiative de Saint-Martin-du-Tertre, le Service Culturel et l'association des Amis du Vieux Saint-Brice vous proposent de vous plonger dans une activité, qui, pendant plus d'un siècle, a marqué la vie et le paysage urbain de notre département, par le biais d'objets (faîtières, frontons, carreaux, briques ...) et de documents (photographies, plans...), qui évoquent également l'activité à Saint-Brice.

Trois audiovisuels « Terres de briquetiers », « D'un four à l'autre », et « Comment marchent les fours à brique», réalisés par l'Atelier de Restitution du Patrimoine du Conseil Général du Val d'Oise complètent cette évocation.

Dans le cadre de cette exposition, l'association des Amis du Vieux Saint-Brice vous propose :

- Samedi 5 juin, la visite de la briqueterie Dewulf à Allonne, avec démonstration de la terre au produit fini. Départ en car à 9h, rendez-vous Place de l'Eglise, retour vers 13h. Prix : 8 euros. Renseignements et inscriptions au 01 39 90 66 21 (50 places).

- Samedi 12 juin à 15h, Local Commun Résidentiel Les Charmilles, rue des Deux Piliers, la projection d'un extrait du film « Pieri menis ricuarts di frut » - Souvenirs d'enfant, dans le cadre d'une rencontre avec Romano Rodaro, ancien briquetier.

Hall du Centre Culturel et Sportif Lionel Terray - 12, rue Pasteur à Saint-Brice. Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche se renseigner au 01 39 33 01 80 - Entrée libre.

> Pass Tennis Tour 2004

Mercredi 26 mai

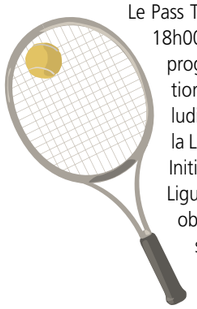

Le Pass Tennis Tour fait étape le 26 mai prochain de 10h00 à 18h00 sur le parking du magasin Décathlon de Groslay. Au programme pour les amateurs, de nombreuses animations sur les surfaces de jeux dédiées à une pratique ludique du tennis, le tout encadré par des entraîneurs de la Ligue de Tennis du Val d'Oise et du club de Saint-Brice. Initiée par la FFT (Fédération Française de Tennis) et la Ligue du Val d'Oise depuis cette année, l'opération a pour objectif d'assurer la promotion du tennis par la sensibilisation du plus grand nombre aux valeurs de ce sport, grâce à une approche originale du tennis. A l'issue de cette journée, toutes les personnes intéressées par une inscription en club se verront offrir leur licence 2004 et bénéficieront de tarifs préférentiels sur leur cotisation été au club de Saint-Brice. ***Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 01.34.19.82.94 ou à consulter le site internet www.ligue.fft.fr/val-d-oise***

> Concert Violoncelle et Piano

Vendredi 28 mai

Le 9 mars 2002, un moment musical d'une exceptionnelle intensité réunissait un très nombreux public pour écouter notre violoniste virtuose local, Christophe Quatremer, et Yoko Kaneko, pianiste, accompagnatrice titulaire auprès de la classe de violon de Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Cette année, l'association Accords et Variations vous propose de découvrir un autre jeune talent régional de 23 ans, le violoncelliste Sébastien van Kuijk, également en compagnie de Yoko Kaneko : nous aurons la joie de les entendre seuls et en duo. Vous pourrez aussi voir et entendre un fabuleux instrument fabriqué tout spécialement pour ce jeune musicien.

Les modalités de réservation seront communiquées par voie d'affichage.

> La Renaissance d'Écouen

Les 28, 29 et 30 mai, 4 et 5, 11 et 12, 18 et 19 juin à partir de 22h30

Dans le cadre prestigieux du parc du château d'Écouen, en partenariat avec le Musée National de la Renaissance, Arts et Techniques uniront leurs efforts dans une véritable fresque historique relatant l'histoire de Léonard de Vinci et de la Renaissance, créée et mise en scène par Monique Potel-Deriez. Attention seulement 9 représentations. Pensez à réserver vos places !

Réservations au 01 30 29 51 00
ou http://www.val-doise-tourisme.com

> Journées des jeux et de la culture mathématiques, avec l'Association pour l'Approche des Mathématiques par l'Art et le Jeu (2A.MAJ)

3, 4, 5 et 6 juin de 9h à 19h à Saint-Sulpice, Paris.

Nombreux stands et animations pour petits et grands. Jeux sur table, astronomie, origami, mesure du diamètre de la terre…

Entrée libre. Renseignements : Monsieur Louisnard, 51 rue de la Planchette à Saint-Brice. Téléphone : 01 39 90 20 36.

> Journée Portes Ouvertes du Saint-Brice Athlétisme

Samedi 5 juin

Dans le cadre des Portes Ouvertes du Saint-Brice Athlétisme au gymnase du Nézant, le SBA et le Service Jeunesse et Sports proposent les Mini Jeux Olympiques de Saint-Brice. Les enfants de CM1 et CM2 de la ville participeront aux différentes épreuves : poids, sauts, relais et 60 mètres. Venez nombreux pour les encourager.

Renseignements au SBA : 06 62 13 24 44

> Brocante du SBFC

Dimanche 27 juin

Les inscriptions se font à partir du mardi 25 mai, de 15h à 19h, tous les jours ouvrables, au Stade Léon Graffin, bureau du foot.

Renseignements au 01 39 94 23 01. Fax : 01 39 33 41 19.

> CCAS

Du 29 mai au 5 juin

Voyage en Grèce avec le Club Méditerranée au Club Athénia, à proximité des sites antiques les plus prestigieux.

Prix par personne, à titre indicatif : 705 euros soit 4625 francs (forfait de 7 jours en pension complète, vol aller-retour, taxes d'aéroport).

Renseignements et inscriptions au CCAS, 14 rue de Paris à Saint-Brice. Tél. : 01 34 29 42 16.

© Club Med

LE THEATRE SILVIA MONFORT SAINT-BRICE SOUS-FORET

Samedi 8 et dimanche 9 mai à 15h

Autant en emporte la danse

Avec Abibou alias Playmo

L'Association Kani and Co présente un festival de Modern Jazz et Hip Hop sous forme de concours chorégraphique. Villes participantes : Villiers-le-bel / Saint-Brice / Sarcelles / Taverny / Domont / Bouffémont / Soisy / Garges-lès-Gonesse / Cergy.

> Modern Jazz / Hip-Hop - Tarifs : 13, 8 et 3 euros.

Samedi 15 mai à 20h30

Les Poubelles Boys

L'histoire du monde et de la musique revisités par les POUBELLES BOYS «véritable arche de Noé de l'absurde», spectacle plein de singularité et de douce folie. Tous les tableaux déclenchent fou rire ou émotions. A ne pas manquer.

> Soirée délire - Tarifs : 16, 13 et 8 euros

Découverte !

> Jeudi 13 mai à 20h30

«Le Misanthrope» de Molière

Il y a dans le Misanthrope une prise de conscience, par Molière, de la folie inhérente à tout idéalisme réformateur. Prise de conscience donc de sa propre folie. Ce qu'il nous dit dans le Misanthrope, c'est qu'il s'est trompé, que le monde existe, qu'il ne changera pas, que nous avons seulement le devoir d'y vivre et non celui de lui demander de changer.

> Textes répertoire - Tarifs : 8 et 3 euros.

> Vendredi 11 juin à 20h30

BP Zoom

Humour, absurde, délire, et poésie. Voilà deux personnages à la rencontre improbable, comme sortis d'une bande dessinée. Ils occupent la scène : quelle force dans le mime, et dans la parodie !

«Chez BP Zoom, comme chez Fellini, c'est par-dessus l'énorme rire que chavire la petite barque humaine», **Le Travailleur Catalan /** ***«Un zeste d'art scénique et une bonne dose de fou rire»*** **- Ouest France**

> Soirée délire - Tarifs : 13, 8 et 3 euros.

Samedi 5 juin à 20h30

Concert Harmonie

Concert de l'école nationale de musique d'Aulnay sous Bois avec la participation de l'orchestre d'harmonie du conservatoire municipal de Saint-Brice dirigé par Francis AUBIER.

> Classique - Tarifs : 8 et 3 euros

Réservez dès maintenant vos spectacles jusqu'à la fin de saison au 01 39 33 01 80, du mardi au vendredi de 15 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires).

Plan Local d'Urbanisme
la concertation est lancée !

Le 18 mars dernier, au théâtre Silvia Monfort, 170 Saint-Briciens ont assisté à la première présentation publique du PADD.

Depuis fin mars 2004, vous avez pu consulter en Mairie, au Service Urbanisme, les premiers documents du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir :

- *le diagnostic*
- *le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*

Un registre est toujours tenu à votre disposition pour y inscrire vos éventuelles remarques ou suggestions.

La Municipalité vous a également conviés à une présentation publique du PADD, qui définit les grandes orientations d'aménagement, au théâtre Silvia Monfort, le 18 mars 2004 à 20h30.

Les 170 Saint-Briciens présents ont pu entendre l'exposé de nos architectes urbanistes, Messieurs Lamache & Maufra, et poser leurs questions à Monsieur le Maire, Alain Lorand, et à Monsieur Renaud, adjoint à l'urbanisme. Cette présentation et ces échanges se sont montrés très constructifs, et ont permis de remettre en question certains points du PADD, notamment la création d'une voie de contournement à l'ouest de la Commune et le déplacement de l'aire des gens du voyage. Ces deux points, fortement critiqués lors des rendez-vous accordés par Monsieur Renaud aux riverains de la rue de la Planchette et aux présidents des ASL (Associations Syndicales Libres), vont être retirés après l'approbation des membres de la Commission d'Urbanisme et des personnes publiques associées au PLU.

L'alternative qui leur sera proposée sera le réaménagement de la rue de la Planchette comme voie de desserte du Centre Commercial Carrefour et le déplacement de l'aire des gens du voyage à proximité de l'existant.
Les élus se tiennent à la disposition des Saint-Briciens pour recueillir leurs réflexions sur ce Plan d'Urbanisme qui concerne le quotidien de chacun.

Une nouvelle présentation publique se tiendra au théâtre Silvia Monfort, **le lundi 10 mai à 20h30.**
Cette soirée sera l'occasion de vous présenter le Projet d'Aménagement Global (PAG) du centre-ville, document opposable au tiers, faisant partie du PLU, qui dictera les règles de construction sur la partie du centre-ville, lieu phare du renouvellement urbain.

Nos architectes urbanistes vous présenteront également le projet du PLU dans sa partie réglementaire, c'est-à-dire le plan de zonage et le règlement. Vous pouvez librement poser vos questions et votre avis permettra d'orienter au mieux ce document afin qu'il réponde au plus près à vos attentes et à celles de la Municipalité.

Le Conseil Municipal arrêtera le projet du PLU fin mai pour le transmettre durant 3 mois aux personnes publiques associées, afin qu'elles rendent leur avis.

L'enquête publique, qui se déroulera certainement à l'automne 2004, vous permettra à nouveau d'apprécier l'ensemble des documents du PLU et de faire part de vos observations auprès du Commissaire enquêteur.

Au vu du rapport de ce dernier, certains éléments pourront être modifiés, c'est pourquoi l'enquête publique est l'étape qui clôture la concertation avec les habitants et qu'il est important d'y participer.

Rappel des dates importantes :

- **Avril/Mai 2004 :** ***études et mise en forme du plan de zonage, du règlement et des documents graphiques.***
- **10 mai 2004 :** ***présentation publique du projet du PLU aux Saint-Briciens.***
- **Fin mai 2004 :** ***arrêt du PLU par le Conseil Municipal.***
- **De juin à août 2004 :** ***diffusion auprès des personnes publiques associées pour consultation et avis.***
- **Septembre et octobre 2004 :** ***mise à l'enquête publique du PLU (exposition publique).***
- **Fin novembre 2004 :** ***conclusions du commissaire enquêteur et modifications éventuelles du projet du PLU.***
- **Janvier 2005 :** ***approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal.***
- **Février 2005 :** ***le PLU devient exécutoire.***

* Document provisoire, en cours d'étude.

Budget 2004
De l'oxygène dans les finances

Le budget 2004 voté le 25 mars dernier par le Conseil Municipal confirme le redressement des finances communales. La plupart des objectifs fixés il y a trois ans sont progressivement atteints : le désendettement se poursuit, les taux des taxes communales n'augmentent pas et les coûts de fonctionnement sont maîtrisés. La Commune retrouve des marges de manœuvre pour investir.

Le budget communal, préalablement examiné par la commission des finances et voté le 25 mars 2004, se distingue par les points suivants :

> Les taux n'augmentent pas
Afin de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages, la Municipalité n'augmentera pas le taux des trois taxes, soit la taxe d'habitation, qui reste à son niveau de 2003 (16,05%), la taxe foncière (20,24%) et la taxe sur le foncier non bâti (81,53%). A noter, comme chaque année, la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat qui progressent cette année de 1,5%, un peu moins que l'inflation.

> Le niveau d'emprunt diminue
Cette année, la Commune bénéficie à nouveau de capacités d'emprunts pour financer la réalisation des programmes d'investissement. Cette somme s'élèvera tout au plus à 637 836 €, soit moitié moins que les remboursements des emprunts en cours, ce qui ne fait pas obstacle au désendettement.
La politique de « gestion active de la dette » se montre donc efficace avec une réelle diminution du poids de la dette.

> Des frais de personnel contenus
Ils sont en légère baisse par rapport à 2003, du fait du transfert de certains agents à la Communauté de Communes. Des recrutements sont toutefois prévus cette année pour compenser les départs, l'effectif restant ainsi stable : un contrôleur de travaux, 4 agents techniques, une coordinatrice petite enfance.

> Aides aux associations et au CCAS
Le montant des aides octroyées aux associations est légèrement augmenté (soit 229 484,91 € en 2004 contre 215 614,41 € en 2003), seule la répartition varie.
Concernant le Centre Communal d'Action Sociale, une légère diminution sera observée (335 099,50 € en 2004 contre 348 970 € en 2003) car certaines dépenses exceptionnelles du centre ne sont pas reconduites (par exemple le renouvellement du parc informatique).

> Enfance, petite enfance
Un effort important est réalisé en faveur des classes de découverte. Le retour des classes de neige, une participation plus active en faveur des projets pédagogiques, une augmentation du coût de la restauration entraînent une progression des prestations dans le domaine de l'enfance. La reprise du relais assistantes maternelles est également prévue cette année.

> Culture
Suite au succès remporté l'année dernière par l'atelier théâtre, le budget de ce secteur sera augmenté de 4%. Cela permettra également d'enrichir le programme culturel offert à la population.

> Voirie
Une enveloppe de 665 000 € a été votée pour de nouveaux travaux de réfection des rues et voies piétonnes de la Commune.

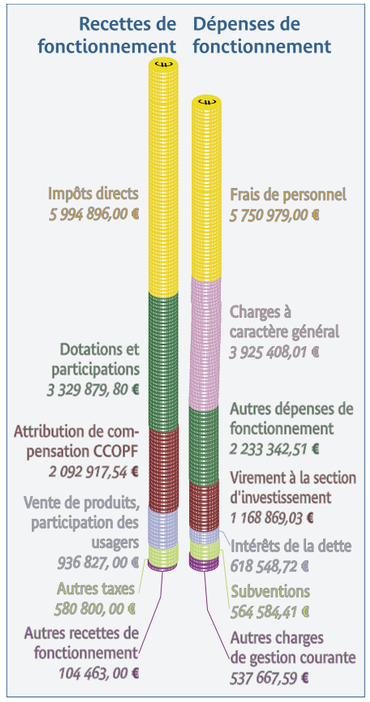

Comment sont utilisés 100 € d'impôts?

Sur 100 € de recettes, voici comment sont réparties les dépenses de fonctionnement, par secteur :

1. *32 € : Enfance - Scolaire*
2. *29 € : Services techniques - Urbanisme*
3. *28 € : Services généraux*
4. *8 € : Culture - Sport - Jeunesse*
5. *3 € : Police Municipale*

> Comparez pour mieux juger

Voici quelques éléments de comparaison pour faire fi des idées reçues. Ces données ont été collectées par la Direction Générale des Collectivités Locales : les chiffres de comparaison sont ceux des villes de 10 à 20 000 habitants, appartenant à une Communauté de Communes à Taxe Professionnelle Unique (chiffres des budgets 2003).

• Les dépenses de personnel maîtrisées
C'est le plus gros poste de dépense des communes : les charges de personnel ne représentent que 49,89% du budget de fonctionnement, pour une moyenne se situant à 53,30%.

• Une dette par habitant ramenée sous la moyenne
Saint-Brice n'est plus une commune « surendettée ». La dette est passée de 1 319 € par habitant en 2003 à 907 € cette année. La Ville passe en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à 983 € par habitant.

• Une pression fiscale contenue
Les contributions directes (produit des trois taxes) rapportent 5 994 896 € soit 416,31 € par habitant. Un chiffre sous la moyenne régionale (Ile de France) qui est de 549,30 €.

• Des investissements en progression
Les investissements prévus en 2004 s'élèvent à 469,69 € par habitant pour une moyenne nationale de 488 € par habitant.

> Si vous souhaitez consulter directement les documents officiels d'où proviennent ces informations, consultez le site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales à l'adresse suivante : www.dgcl.interieur.gouv.fr

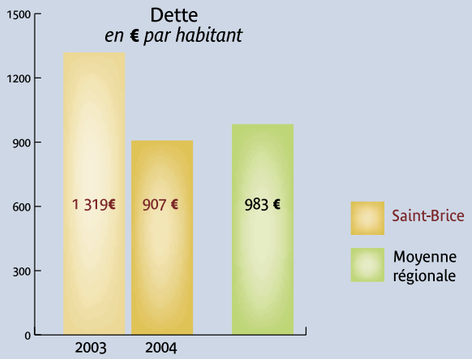

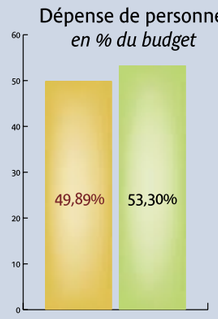

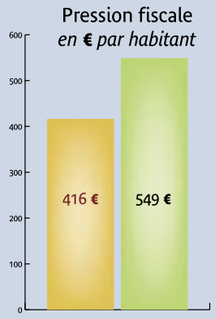

> De grands investissements sont en route

Le budget 2004 fait ressortir une progression importante des investissements durables dans la commune :
> L'aménagement du centre ville sera engagé cette année avec la création de la placette rue Pasteur et la réalisation d'un nouveau marché couvert.
> L'aménagement de la première tranche du nouveau centre technique municipal.
> Le programme de modernisation de l'informatique communale se poursuit avec l'informatisation de la bibliothèque et l'équipement des écoles en lignes haut débit ADSL.
> La restructuration de l'école Jules Ferry sera entreprise cette année.
> Les études pour la construction d'une halte-garderie sont lancées cette année pour un démarrage des travaux en 2005.
> Les études pour la future maison du patrimoine vont débuter dans les prochains mois.

Dépenses d'investissement par type

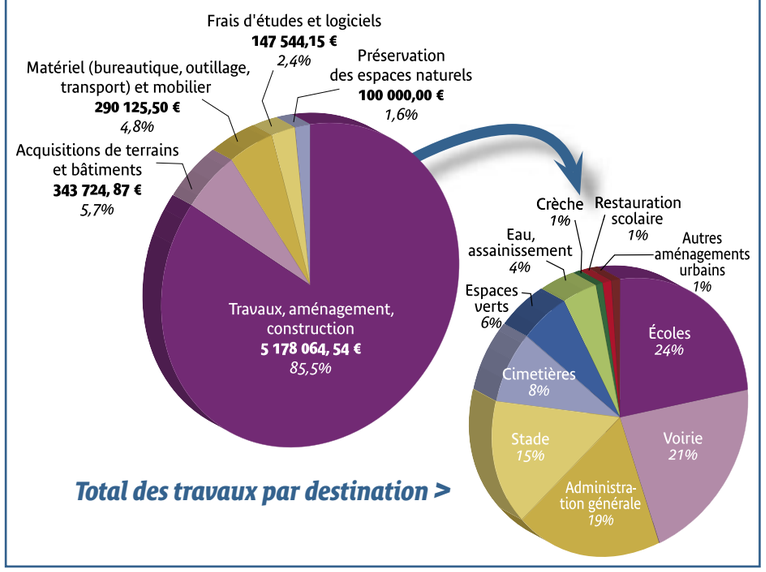

Total des travaux par destination >

La dette communale maîtrisée

La gestion active de la dette Communale est l'une des priorités du plan de redressement des finances engagé depuis trois ans par la Municipalité. Le service financier fournit un gros travail de suivi des taux d'intérêts afin de gérer au mieux les encours, en renégociant d'anciens emprunts aux taux les plus attractifs du marché. La Ville emprunte également beaucoup moins qu'elle ne rembourse ce qui fait, arithmétiquement, baisser le niveau global de la dette. Résultat de ces deux éléments, les remboursements coûtent de moins en moins cher à la Ville, ce qui apporte de l'oxygène au budget. Par ailleurs, le transfert de certains postes de dépenses obligatoires à la Communauté de Communes, est un point important dans la diminution des dépenses courantes.

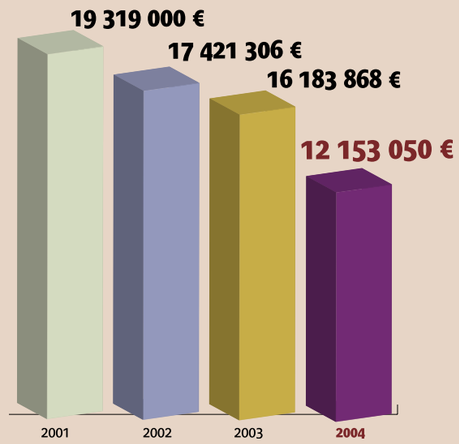

École Jules Ferry

1ère phase des travaux cet été

Après cent ans d'existence, l'école Jules Ferry, la plus ancienne de la commune, retrouvera une seconde jeunesse par le biais d'un réaménagement profond. En effet, au vu de son ancienneté, la Municipalité a décidé d'engager des travaux afin de la remettre aux normes actuelles, tout en conservant son architecture qui fait partie du patrimoine communal.

L'opération *Restructuration-Extension* de cette école, fruit d'une longue concertation entre les parties intéressées, sera donc réalisée en 2 phases et sur 3 années budgétaires (2004-2005-2006), investissement justifié par l'ampleur et la diversification des travaux à réaliser, entre autres :

- *remise en état des menuiseries*
- *remise en état du chauffage*
- *création d'ateliers de travaux manuels*
- *construction de sanitaires supplémentaires*
- *aménagement pour plus d'accessibilité aux handicapés*

Les deux bâtiments existants seront restructurés dans le respect des recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

Il est également prévu de construire une extension, entre les deux bâtiments, qui sera composée (voir plan n°1) :

- *d'un préau couvert situé dans la cour* A
- *d'une salle polyvalente* B
- *de locaux comprenant, entre autres, deux classes, des sanitaires et une salle informatique* C

Ces différents locaux permettront aux élèves et enseignants de se déplacer à couvert d'un bâtiment à l'autre. Un ascenseur complètera ce dispositif afin de desservir les différents niveaux de l'ensemble de l'école permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer en toute sécurité.
Enfin, l'entrée principale de l'école retrouvera sa localisation originelle, rue des Ecoles. A terme, la place sera également réaménagée et un parking, réservé aux enseignants, sera créé, côté rue de Beaudemont.

Les travaux devraient commencer cet été, avec l'aménagement des équipements provisoires nécessaires à la poursuite des activités de l'école pendant les travaux.

Des travaux d'assainissement seront réalisés au cours de cette opération pour soulager et mettre en conformité le vieux réseau saturé qui traverse l'école depuis la rue de Beaudemont vers la rue Pasteur.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par *Thierry Bresdin*, Architecte, *PROJETUD*, Bureau d'études Techniques et *Économie 95*, économiste de la construction.

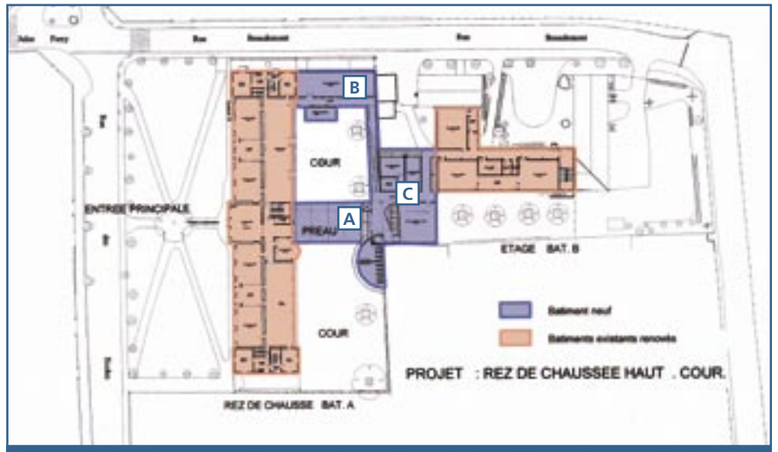

Ci-dessus, le plan n°1, correspondant au projet pour le rez-de-chaussé haut et la cour, et le plan n°2, ci-dessous, correspondant au rez-de-chaussée bas-jardin.

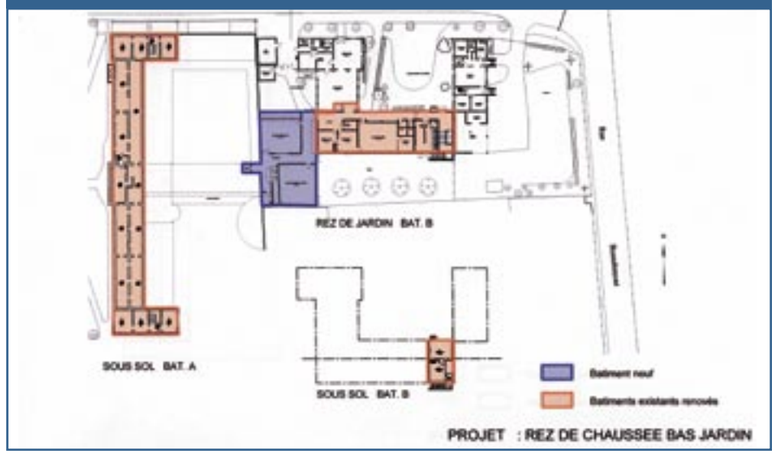

Planning des travaux

Phase 1 - Été 2004 / Été 2005 : restructuration vieux bâtiment et extension.

Phase 2 - Été 2005 / Printemps 2006 : restructuration bâtiment ½ pension.

Classes de découverte

L'école au grand air, l'école de l'éveil

L'école républicaine est l'espace où se corrigent bien des inégalités, y compris celles concernant l'accès à la découverte, qui prennent d'ailleurs de plus en plus de place dans notre société. Voilà pourquoi la Ville a souhaité améliorer les différents dispositifs de soutien aux projets de classes de découverte, organisées par les équipes pédagogiques.

Jusqu'ici, la participation municipale à ces séjours s'élevait à 18,30 € par jour et par enfant, sans plafonnement spécifique. Le budget alloué était soumis au nombre de projets formulés par les enseignants, et de ce fait, aléatoire d'une année sur l'autre.

Face aux inégalités d'accès à ces projets pédagogiques, les élus se sont accordés pour que toutes les écoles primaires puissent, chaque année, bénéficier de ces classes de découverte, choix également dicté par les demandes de nombreuses familles.

Il a donc été décidé d'appliquer la même formule de base pour ces projets, soit :

> Participation des familles : *55% du coût du séjour avec application des tarifs dégressifs (selon les revenus du foyer) et abattement de 20% à partir du deuxième enfant.*

> Participation de la Ville : *45% du coût du séjour et compensation des tarifs dégressifs et des abattements.*

La Ville a donc fixé le montant (coût global du séjour) de chaque école de la façon suivante :

> *Financement de deux classes de dix jours par an et par école élémentaire maximum*

> *Pour les classes de découverte (hors classes de neige), le montant par jour et par élève est fixé à 50 €.*

> *Pour les classes de neige, le montant par jour et par élève est fixé à 60 € (financement plus important au regard des coûts induits par ce genre de séjour).*

La nouveauté de ces classes de découverte réside aussi dans leur organisation. Auparavant, les aides financières de la Ville étaient directement versées aux écoles avec l'inconvénient d'un manque de cohérence des actions d'un quartier à l'autre de la Commune.
Désormais, l'organisation de ces classes s'effectue en partenariat avec les équipes pédagogiques, le tout étant centralisé au Service Scolaire de la Mairie (en contrepartie de moyens plus importants).
Le coût de ces projets, l'évaluation des participations des familles en fonction du quotient familial… tout est désormais clairement cadré à l'image de ce qui se pratique dans les communes environnantes.

Repères

- **Les classes de découverte 2004 vont intéresser un total de 388 enfants des écoles Jean de la Fontaine, Pierre et Marie Curie, Saint-Exupéry et Jules Ferry, soit 15 classes.**
- **Le coût total des séjours et activités programmés atteint 112 624 €. La participation des familles, calculée en fonction du quotient familial, représente 50,16% (soit 56 497,28 €) du coût total, la commune apportant 47,53% (soit 53 526,52 €) du total (la différence de 2,31% provient d'une participation directe de l'école Jules Ferry). En règle générale, la Commune finance la moitié des séjours et projets.**
- **Les classes de neige ont concerné 2 classes de l'école Jean de la Fontaine (séjour à Serre-Chevalier) et 2 classes de l'école Pierre et Marie Curie (séjour au Collet d'Allevard)**

- **L'école Saint-Exupéry a choisi d'emmener 6 classes au Futuroscope avec une nuit sur place et d'organiser une classe de mer à Mesquer (Loire-Atlantique) pour 2 classes.**
- **L'école Jules Ferry a organisé une classe de découverte d'une semaine à Fondettes (Indre et Loire). Reste une destination à définir pour mai ou juin.**

Le Centre communal d'Action Sociale

Qu'est-ce que c'est ?

Chantal Nedellec, adjointe au Maire chargée des affaires sociales, présente ici le CCAS et ses actions.

Le maintien des aides aux personnes âgées ou en difficulté est une préoccupation majeure de la Municipalité. Ces services rendus à la population se font par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui tient une place prépondérante au sein de la commune. Les Saint-Briciens ont parfois du mal à définir les actions du CCAS et c'est pourquoi nous vous proposons un point complet sur les différents services rendus à la population, présenté par Chantal Nedellec, adjointe au Maire chargée des affaires sociales.

Services aux personnes âgées

> Aides ménagères à domicile : ***76 dossiers de personnes âgées*** bénéficiaires de ce service en 2003.
> Portage des repas à domicile : ***22 repas portés quotidiennement à domicile*** du lundi au vendredi en 2003 (possibilité d'obtenir un repas le vendredi pour le samedi).
> ***Participation financière du CCAS*** (en fonction des ressources) aux repas pris à la résidence pour personnes âgées pour les Saint-Briciens de plus de 60 ans.
> ***Organisation des loisirs des personnes âgées*** : voyages, sorties, gala de fin d'année, cours de gymnastique (avec une participation financière des personnes hormis pour le gala).
> Repas de fin d'année pour les Saint-Briciens de plus de 70 ans ou colis de fin d'année.
> ***Aide sociale légale*** : carte de transport, obligation alimentaire, hébergement en établissement, téléassistance, minimum vieillesse, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Point Emploi

> Aide à la réalisation de CV et lettre de motivation.
> Accès à internet, téléphone, minitel et fax.
> Consultation de la presse spécialisée.
> Consultation des annonces des partenaires.

Depuis janvier 2004, ***15 à 20 personnes, par semaine***, fréquentent le ***Point Emploi***.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

> Instruction des dossiers de demande : ***53 nouveaux dossiers*** instruits en 2003.
> Signature des contrats d'insertion.
> Suivi des bénéficiaires.

Au total, ***109 bénéficiaires du RMI en 2003***.

Aide en faveur des jeunes scolarisés

> Constitution et instruction des dossiers de demande de bourses communales et départementales.

Aide en direction des personnes handicapées

> Constitution des dossiers COTOREP *(Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel).*
> Hébergement en établissement.
> Allocation compensatrice tierce personne.
> Carte d'invalidité.

Aide en direction des familles

> Constitution et instruction des dossiers de demande d'aide.
> Suivi global des familles,
> Aide alimentaire.
> ***Aide financière*** : aide loyer, EDF, frais de scolarité… (aides octroyées par le conseil d'administration du CCAS).
> Suivi spécifique des familles dans le cadre de la commission d'étude des impayés de loyer
> Projet d'hébergement d'urgence.
> Suivi des procédures d'expulsion.

Logement

> Enregistrement de toutes les demandes de logement (transmission au service instructeur de la Préfecture) : environ ***350 dossiers déposés au CCAS en 2003.***
> Instruction des dossiers d'attribution du contingent communal.

Domiciliations

> ***22 familles de gens du voyage et 10 personnes sans résidence stable*** ont été domiciliées en 2003.

Tout cela n'aurait pu être fait sans la précieuse collaboration de l'équipe composant le CCAS, à savoir :

> 5 personnes effectuant les tâches administratives et relationnelles auprès de la population.
> 11 aides ménagères garantissant le lien entre le CCAS et les personnes âgées bénéficiant de ce service à domicile.
> 1 personne assurant le portage des repas, service qui tisse également un lien avec les bénéficiaires trop souvent isolés.
> 1 professeur de gymnastique dispensant les cours aux personnes âgées permettant ainsi une meilleure activité physique, ce qui se reflète sur leur moral.

Soit au total 18 personnes, à temps plein et partiel, titulaires et contractuelles, sans la motivation et le travail desquelles le CCAS ne serait qu'une longue énumération de services sans résultats. Et pour cela, je les en remercie.

Quelques chiffres

Voici les montants d'attributions des aides facultatives par le CCAS de 1999 à 2004 :

	Réalisé 1999	Réalisé 2000	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Budget pévisionnel 2004
Bons Alimentaires*	6 913 €	0 €	655 €	4 037 €	4 585 €	10 000 €
Secours Conseil d'Administration**	6 253 €	5 620 €	11 534 €	22 576 €	20 360 €	25 000 €

** Bons alimentaires donnés directement par le CCAS ou donnés suite à une demande des assistantes sociales.*
*** Aides attribuées par le Conseil d'Administration (aide au loyer, aide de paiement de facture EDF ou Eau, aide exceptionnelle...)*

> Expression de la Majorité Municipale

L'opposition revient sur ses projets mis en oeuvre par l'équipe en place, elle oublie de dire que certains ont du être revus entièrement : le financement, les études de sol qui n'avaient pas été faites et pour l'aménagement du terrain de foot, ajouter l'éclairage non prévu dans l'enveloppe budgétaire. Il fallait faire vite, les élections n'étaient plus très loin, il fallait sortir quelque chose.

Nous pouvons être fier d'avoir mené à bien ces projets tout en désendettant la commune, car l'opposition l'avoue implicitement : des projets, oui, mais peu de réalisation et pourtant endettement constant de la commune... cherchez l'erreur.

Au sujet des projets sociaux, c'est comme le reste. L'équipe de Monsieur Huyet, restreinte à lui seul, était généreuse : lancer des projets est à la portée de tout le monde, mais **prévoir les financements en évitant le surendettement est un exercice beaucoup plus difficile**. Il faut avoir le courage de regarder la vérité en face et dire non quand les financements sont trop pénalisants pour la Commune :

- Réfection de l'hôtel du Bel Air : avis défavorable du commissaire enquêteur au terme de l'enquête publique.
- Construction de 32 logements locatifs : permis de construire annulé par le tribunal administratif.
- 69 pavillons locatifs aidés : Monsieur Huyet oublie tout simplement de mentionner que ces constructions empiétaient sur le domaine public, que le permis de construire n'était pas respecté et que de ce fait une remise en ordre s'imposait. Par ailleurs nous affirmons que l'emplacement anarchique de ces pavillons provoque déjà, et ils ne sont qu'en construction, de gros problèmes de circulation et que cet ensemble confiné sera pour les futurs locataires et la ville un sujet de préoccupations.
- Subvention du centre social : la subvention n'a pas été supprimée, c'est le Conseil Général qui n'a pas alloué la subvention supplémentaire demandée par l'association.

En conclusion, **nous dirons simplement que jamais nous n'avons abusé les Saint-Briciens et que nous sommes convaincus d'agir pour notre Commune.** Nous nous posons quand même une question : l'équipe de Monsieur Huyet lit-elle les articles et les cautionne –t-elle dans leur intégralité ? » Il est tout à fait normal de ne pas être d'accord sur la politique que nous poursuivons, mais écrire des contre-vérités comme en a l'habitude l'équipe de Monsieur Huyet frise la diffamation et prouve la malhonnêteté intellectuelle de l'auteur.

> Le prochain Conseil Municipal

Les séances publiques se tiendront les jeudis 6 et 27 mai , salle du 1er étage en Mairie.■

Retrouvez le compte-rendu complet des séances du Conseil Municipal sur le site de la Ville, http://www.saintbrice95.fr ou sur les panneaux d'affichage municipaux, ou en Mairie.

> Expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

(article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Qu'il est difficile de préserver notre environnement !!!

- Lorsque nous avons combattu le projet d'installation de grandes surfaces à l'entrée sud de notre ville, personne ne nous a véritablement écouté. Aujourd'hui les vergers ont été arrachés et les bulldozers ont commencé leurs travaux… beaucoup ne comprennent pas !!!!!
- Le plan local d'urbanisme proposé pour les 15 ans à venir par la majorité municipale faisait apparaître un projet de déviation au beau milieu des espaces verts entre Saint-Brice et Montmorency, qui n'avait pour but que d'aider « Carrefour » à se développer. Notre opposition très farouche à ce projet et la réaction immédiate de beaucoup de Saint-Briciens ont contribué à ce qu'il soit abandonné. Néanmoins la vigilance s'impose.
- Dans ce même plan nous sommes satisfaits de constater que le projet de construction immobilière envisagé au pied des carrières, entre Saint-Brice et Groslay, a été abandonné en utilisant les arguments que nous avions développés à l'époque en Conseil Municipal et qui n'avaient pas été entendus.

La préservation de notre environnement est un souci permanent de notre groupe ; et nous faisons tout pour que St Brice reste la ville à la campagne ce que beaucoup d'entre nous ont choisi en venant y habiter.

P. BALDASSARI , M. BECRET , M-H. FROMAIN , M. TAILLEZ , B. TRONCHET

QUELLE CLAQUE A DROITE
Le vote massif qui s'est exprimé contre sa politique est un message très clair : vos réformes ne sont que des perspectives d'austérité, particulièrement pour ceux que vous classez dans la « France d'en bas ».
Certes, il faut bien faire des réformes ! Il convient cependant de répartir les efforts équitablement, de leur donner un sens.
Tout le contraire de la politique de RAFARIN…

CHARTIER / LORAND : l'UMP fait grise mine
A. LORAND, candidat UMP aux régionales, n'a pas été épargné par la vague de mécontentement à ST. BRICE.
La politique menée par A. LORAND et J. CHARTIER est dans la droite ligne de celle de RAFFARIN.

ST. BRICE : une politique libérale en marche
Le programme présenté aux élections municipales se réduit aujourd'hui à de vagues promesses qu'il convient de classer aux « oubliettes »…
Quelques exemples :
Il fallait préserver une coupure verte en GROSLAY et ST. BRICE : ils viennent de raser les vergers pour y installer deux hypermarchés (LAPEYRE + CASTORAMA).
Il fallait développer le petit commerce en centre ville : ils examinent l'extension de 4000m2 du centre commercial CARREFOUR.
Il fallait arrêter de construire des logements à ST. BRICE : il n'y a jamais eu autant de permis de construire délivrés pour des promoteurs privés (y compris sur les jardins familiaux).
Les impôts étaient trop lourds : ils les ont augmentés de 20% (taxe communale de 8% sur EDF compris).
Nous pourrions continuer la liste…

Par contre, tous les projets sociaux ont été supprimés
Il s'agit bien d'une politique communale au service d'une petite minorité : ceux qui peuvent investir…Les autres n'ont pas d'importance…

Hé bien oui, nous sommes dans l'opposition avec de bonnes raisons.

G.HUYET, S.LARCHER, N.CHALARD, C.SERGENT, M.MOHA

> Vacances d'été pour les 4-12 ans : Inscriptions en Centres de Loisirs

Les inscriptions en Centres de Loisirs pour les vacances d'été (du mercredi 30 juin au mercredi 1er septembre – rentrée des élèves le 2 septembre) auront lieu du lundi 24 mai au samedi 12 juin en Mairie au Service Enfance. Renseignements au 01 34 29 42 07

> Jurés d'Assises

Le jeudi 27 mai à 19 heures, aura lieu, publiquement, dans la salle du Conseil Municipal, le tirage au sort à partir des listes électorales de la liste annuelle de 30 noms de personnes qui seront éventuellement appelées à siéger en 2005 à la cour d'assises de Pontoise.

> Sous-Préfecture

Depuis le 26 avril, les nouveaux locaux de la Sous-Préfecture à Sarcelles sont ouverts au public au :
1 Boulevard François Mitterrand
BP 80025
95842 Sarcelles
Téléphone : 0 821 80 30 95

> Caisse d'Allocations Familiales

Du 1er mars au 30 juin, plus de 143 000 foyers devront remplir leur déclaration de ressources 2003 et la renvoyer à la Caf du Val d'Oise. Ayez le réflexe internet et saisissez votre déclaration de ressources sur le site internet http://www.caf.fr
Chaque allocataire peut y accéder avec son numéro allocataire et son code personnel. Simple, rapide et sécurisé, ce remplissage en ligne évite la contrainte du renvoi de la déclaration par courrier. De plus, il permet un gain de temps dans le traitement informatique et numérique des données par les services de la Caf. Cette déclaration est très importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis que la Caf va calculer le montant des allocations soumises à condition pour la période du 1er juillet au 30 juin 2005. Ainsi, dans le Val d'Oise, plus de 143 000 foyers perçoivent au moins une prestation soumise à condition de ressources et sont donc concernés par cette déclaration.
Pour aider les usagers à remplir leur déclaration de ressources 2003, un service de renseignements téléphoniques « spécial ressources » au *0 820 25 25 25* est mis en place. En appelant ce numéro, chacun pourra connaître les revenus à déclarer, trouver toutes les informations (conditions, montants, démarches) sur les prestations qui dépendent de ses revenus et calculer, par exemple, son aide au logement.
Le site internet de la CAF s'enrichit dès aujourd'hui d'une nouvelle offre de service. En effet, les allocataires peuvent saisir en ligne leur première demande du complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).
Ceux qui bénéficient déjà d'une Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante agrée (Afeama) et qui ont un nouvel enfant en 2004, n'auront pas à effectuer de demande de complément de mode de garde PAJE, puisqu'ils sont automatiquement immatriculés auprès du Centre Pajemploi.
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, Quartier de la Préfecture. Tél : 0 820 25 25 25
2 Place de la Pergola - 95018 Cergy-Pontoise Cedex

> Inscriptions électorales

Dernier délai pour les inscriptions sur les listes électorales : VENDREDI 31 DECEMBRE 2004 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17H00
- Vous avez emménagé sur Saint-Brice.
Venez en Mairie muni d'une pièce d'identité française ou à défaut d'une pièce prouvant votre nationalité française, ainsi qu'un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, EDF, eau, téléphone).
- Vous avez changé d'adresse sur Saint-Brice.
Venez en Mairie remplir un imprimé changement d'adresse sur la Commune.
- Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février 2004 ; votre inscription sur les listes électorales a dû être enregistrée suite à votre recensement. Pour en avoir confirmation, vous pouvez passer en Mairie muni de votre pièce d'identité.
Renseignements et inscriptions : Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt, 14 rue de Paris - Service des Affaires Générales. Tél : 01 34 29 42 00.

> Secours Populaire Français

Vacances d'été 2004 : « Invitez un enfant à partager vos vacances ».
Chaque année, le Secours Populaire organise une aide aux familles pour faire partir leurs enfants en vacances. Pour vous qui êtes en train de planifier vos vacances avec vos enfants, ce peut être l'occasion de participer à un formidable mouvement de solidarité.
Vous êtes prêts à partager votre lieu de vacances avec un enfant ; contactez-nous. Nous allons vous aider à organiser cet accueil… Un responsable du SPF vous rendra visite avant tout engagement définitif. Vous lui indiquerez vos possibilités et vos souhaits.
Secours Populaire Français
11 avenue Gabriel Péri – 95100 Argenteuil
Tél : 01 39 61 03 74 / Fax : 01 39 61 91 41
Contact : Patricia Lemaire
E-mail : fede_spf95@yahoo.fr
Site: http://spf95.ifrance.com

> Outils bruyants : respectez votre voisinage

L'arrêté préfectoral de janvier 1992 précise que les appareils causant une gêne sonore pour le voisinage (tondeuses, perceuses…) ne peuvent être utilisés qu'en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 13h et de 16h à 19h, les dimanches et jours fériés de 16h à 19h.

Le saviez-vous ?

Le nettoyage des graffitis a un coût pour la Ville. Mais ces écritures ont également un coût pour leurs auteurs. En effet, ces derniers sont passibles d'une amende de 3 750 euros, lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger. L'amende s'alourdit et s'élève à 7 500 euros, si le bien dégradé est classé ou s'il est destiné à l'utilité ou à la décoration publique. L'auteur peut même encourir une peine de prison (2 ans maximum), si les écritures sont indélébiles. Quant aux victimes, elles peuvent également obtenir l'indemnisation de leur préjudice matériel au titre des dommages et intérêts. Ça donne à réfléchir !!

Sortie d'un livre sur Saint-Brice

Un ouvrage de 125 pages et de 250 cartes postales et photos, édité par les Éditions Alan Sutton dans la collection de l'histoire « Mémoire en images », a été écrit et réalisé par Gilbert Debon, collectionneur de cartes postales et pionnier de l'histoire de Saint-Brice, en collaboration avec Mademoiselle Hery et Monsieur Jacques Fosse.

La première exposition sur le passé de Saint-Brice remonte à 1968 pour l'inauguration du Foyer des Jeunes à l'Orangerie dont la restauration avait été faite par les jeunes du Foyer, sous les directives de l'Amicale des Anciens élèves de Saint-Brice dont Gilbert Debon était Président. Il a participé à toutes les expositions sur le sujet avec l'Association de l'environnement puis les Amis du Vieux Saint-Brice dont il est membre.
Cet ouvrage s'adresse aux anciens de la Commune à qui cela rappellera leur jeunesse et aux nouveaux habitants qui pourront connaître un peu plus du passé de leur village à la fin du siècle ou bien faire des comparaisons des lieux en se promenant dans les rues de Saint-Brice.
A paraître fin mai 2004.

Les élus à la rencontre des habitants

Venez rencontrer le Maire et les adjoints le *samedi 29 mai à 10h.* Point de départ : Magasin ED. Parcours : allée du Professeur Dubos et rue Jules Romain.

> Propriétaires de chiens : un petit rappel de bon sens…

Sur la voie publique comme dans les parcs, vous devez tenir votre chien en laisse, ce qui le sécurise et permet également de le protéger. Pour rappel, c'est une obligation du Code Pénal. Il est également interdit de laisser aboyer intempestivement votre chien, pour ne pas troubler la tranquillité du voisinage. Enfin et surtout, quant aux petits désagréments, le caniveau est également fait pour les chiens, et précisément pour leurs besoins. Pensez à vous munir d'un sac plastique pour ramasser les déjections de votre animal. Amis des bêtes, soyez également les amis des hommes, et laissez les espaces verts et les trottoirs propres.

Carnet

Naissances

Lily-Rose GUYADER, le 2 mars
Thaïrick GELIE, le 3 mars
Mattis BRETON, le 9 mars
Carla BONFANTI, le 9 mars
Léa GEORGE, le 9 mars
Matis GRANVAL, le 12 mars
Océane VENON, le 15 mars
Nicolas LOPES-CURBAL (1er jumeau), le 16 mars
Romain LOPES-CURBAL (2ème jumeau), le 16 mars
Noélyne FELLER, le 17 mars
Eléa JOYEN, le 18 mars
Inès HANNACHI, le 18 mars
Lorenzo MEREU, le 20 mars
Matis RABILLÉ, le 22 mars
Thibault CLÉMENT, le 24 mars
Lévanah BARBET, le 30 mars

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Décès

Alphonse TOURDES, 83 ans, le 9 mars
Georges LEBAS, 49 ans, le 13 mars

La Ville adresse ses condoléances aux familles.

Notez le

- **Mardi 4 mai et mardi 6 juillet** de 9h à 11h30 : consultations gratuites de notaires en Mairie (sans rendez-vous).
- **Mardi 4 mai et mardi 1er juin** de 14h à 17h : mission locale sur rendez-vous pris au CCAS pour les jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire.
- **Jeudi 6 et vendredi 19 mai et jeudi 3 juin :** ramassage des objets encombrants dans l'ensemble des quartiers.
- **Samedi 15 mai et samedi 5 juin** de 10h à 11h45 : consultations gratuites d'avocats en Mairie (sans rendez-vous).

> Collecte de déchets polluants

Le mercredi 12 mai et le samedi 5 juin de 9h à 13h, collecte des déchets polluants par le véhicule ECOBUS devant le parking du Centre Commercial des Vergers.

La Carte Carrefour, Le pouvoir de faire baisser les prix

Vos Réductions Libres Carrefour

Vos Réductions Exclusives Carrefour

Vos Bons de Réduction Carrefour

Votre Compte Carrefour

Vos Chèques Fidélité

Ouvert tous les jours de 9 h à 22 h sauf le dimanche, Le samedi de 8 h 30 à 22 h

Votre **Carte Carrefour** vous donne droit à 3 sortes de réductions (**vos Réductions Libres Carrefour, vos Réductions Exclusives Carrefour** et **vos Carnets de Bons de Réduction Carrefour**). Toutes ces réductions sont cumulées sur votre **Compte Fidélité Carrefour** et vous recevez un **Chèque Fidélité Carrefour.**

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES 8, 20 ET 31 MAI 2004 DE 9H A 20H

36.15 Carrefour — services financiers — télécom — vacances — spectacles — Forme & Beauté — Photo — GPL — P — 24h/24h — Cadeaux & Mariage

20, AVENUE ROBERT SCHUMANN - 95350 SAINT-BRICE
RN1 - SORTIE ZAE LES PERRUCHES
TEL : 01 39 92 66 66 - SAV : 01 39 92 66 59

Saint Brice Centre Commercial Carrefour

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENT - ENVIRONNEMENT

Entreprise J. Fayolle & Fils

1 à 5, avenue Kellermann
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Téléphone : 01 34 28 40 40
Télécopie : 01 39 89 14 22

Programme du cinéma de Domont

Cinéma Espace Ermitage - 12, allée Sainte Thérèse
95330 Domont - Réservations : 08 92 68 01 25

	Van Helsing	Vodka Lemon
Mercredi 5 mai	15h 21h	17h30
Jeudi 6 mai		
Vendredi 7 mai	21h	18h
Samedi 8 mai	15h 21h	18h
Dimanche 9 mai	15h	18h
Lundi 10 mai	21h	

	Troie	Kiki la petite sorcière	Van Helsing	Berlin is in Germany
Mercredi 12 mai	14h 21h	17h	19h	
Jeudi 13 mai	17h	15h	21h	
Vendredi 14 mai	21h			
Samedi 15 mai	16h 21h	14h	19h	
Dimanche 16 mai		14h	16h	18h30
Lundi 17 mai	21h			

Saint-Brice Magazine Hôtel de ville, 95 350 Saint-Brice : 01 34 29 42 00 — Site internet : www.saintbrice95.fr/E-mail : info@saintbrice95.fr
Directeur de la publication : Alain LORAND — Directeur de la rédaction : Angel JEAN-NOËL
Rédaction/Photos : Service communication (sauf mention). Publicité : service communication : 01 34 29 42 56. Maquette-Impression : RDVA - 01 34 71 11 12
Tirage : 6 100 exemplaires — Dépôt légal à parution — La Ville remercie les annonceurs pour leur participation.